

N°13-041122-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	7
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Objet : Ski Club de Vaujany : Approbation de la convention d'attribution d'une avance sur la subvention 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bilan moral et financier du Ski Club de Vaujany pour la saison 2021/2022 ainsi que les perspectives de gestion et d'animations (courses de skis, entraînements...) pour la saison d'hiver 2022/2023 ont été présentés par les membres du ski club lors d'une réunion préalable.

Compte tenu de la nécessité de procéder dès à présent à la préparation de la prochaine saison d'hiver, le Ski Club de Vaujany sollicite, comme les années précédentes, le versement d'une avance sur la subvention annuelle de fonctionnement.

Cette avance est sollicitée à hauteur de 40 000 € pour faire face aux différentes dépenses relatives à la préparation de la saison d'hiver 2022/2023.

L'attribution de cette avance sur subvention doit faire l'objet d'une convention spécifique avec le Ski Club de Vaujany. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Il est proposé d'attribuer au Ski Club de Vaujany une avance sur le montant de la subvention 2023 d'un montant de 40 000 €. Cette avance est votée dans l'attente de l'examen de la demande de subvention 2023 par le Conseil municipal au moment du vote du budget 2023.

À cet effet, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Ski Club de Vaujany pour l'attribution d'une avance sur la subvention 2023.

Le projet de convention est remis en séance.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Prend acte du bilan moral et financier du Ski Club de Vaujany 2021/2022 ;
- Prend acte des animations proposées pour la saison d'hiver 2022/2023 ;
- Approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une avance sur la subvention 2023 d'un montant de 40 000 € ;

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le 07/11/2022

SLOW

ID : 038-213805278-20221104-13_041122_04-DE

- Demande au Ski Club de faire appel à un Commissaire aux Comptes pour la présentation des comptes de la saison 2022/2023 et des prochaines saisons.
- Dit que les dépenses seront prélevées au chapitre 65 des budgets communaux 2022 et 2023.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature de la convention afférente et la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

